

PLAN CLIMAT

AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

de l'Agglomération Creil Sud Oise

Ensemble,
agissons pour
demain !



TOUT
COMPRENDRE
DU PCAET



www.creilsudoise.fr

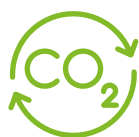
Creil
Sud
Oise



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le PCAET est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Il vient renforcer les ambitions du précédent Plan climat-énergie territorial, en y ajoutant la question de la qualité de l'air.

À la fois stratégique et opérationnel, le PCAET comprend
3 axes stratégiques :



Accélérer la transition énergétique et écologique pour une agglomération neutre en carbone ;



Préserver les ressources et améliorer la qualité de l'air dans un contexte de changement climatique ;



Accompagner tous les acteurs vers la transition énergétique et écologique.

4 thématiques :



**MAÎTRISER
LA CONSOMMATION
D'ÉNERGIE**



**RÉDUIRE
LES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET
DE SERRE**



**AMÉLIORER
LA QUALITÉ
DE L'AIR**



**ADAPTER
LE TERRITOIRE
AUX CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

Des objectifs ambitieux

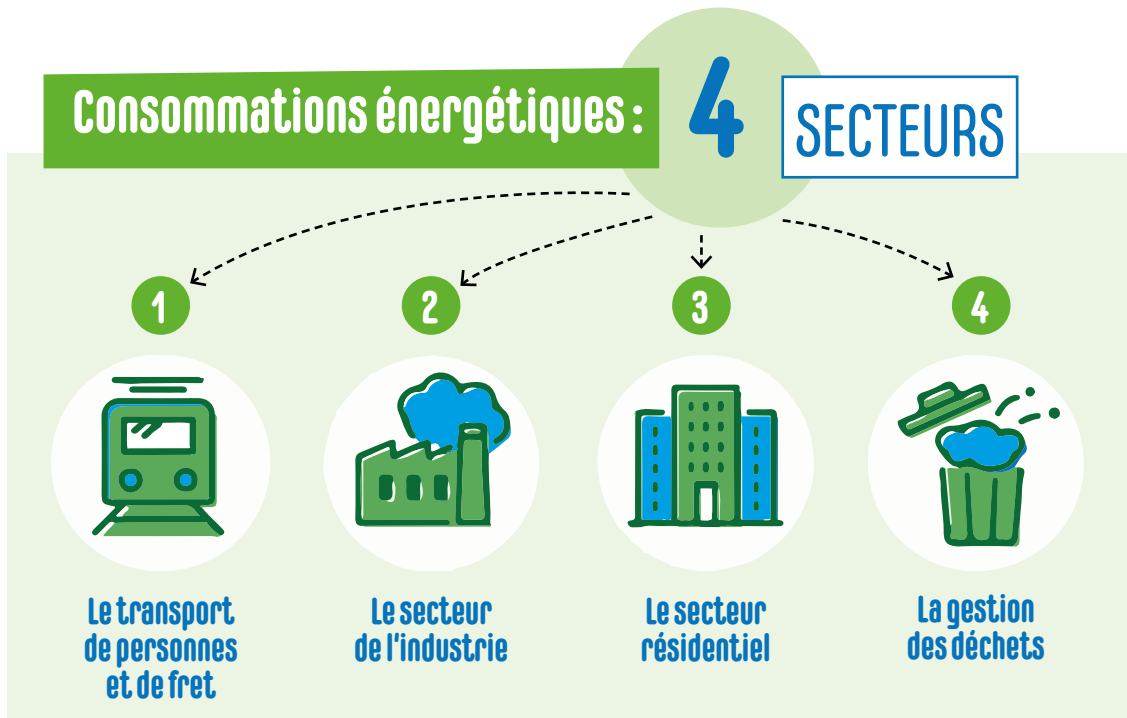


L'ACSO doit atteindre l'indépendance énergétique et la neutralité carbone du territoire en 2050, avec une étape prévue en 2031. Les nouvelles émissions de gaz à effet de serre devront être stockées naturellement ou valorisées par leur intégration dans des process industriels.



MAÎTRISER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

L'accélération de la transition énergétique et écologique du territoire passe par la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables pour la collectivité.



Les consommations énergétiques sur l'Agglomération Creil Sud Oise atteignent 2 363 Gigawatt heure (GWh) par an. Elles sont réparties principalement sur quatre secteurs : le transport de personnes et de fret, l'industrie, le secteur résidentiel et la gestion des déchets.

Les objectifs de réduction des consommations énergétiques fossiles sont de - 13 % d'ici 2031 et - 34 % d'ici 2050, par rapport à 2010, année de référence.

L'Agglomération projette également de doubler la production locale d'énergies renouvelables et de récupération (EnR & R) d'ici 2050, par rapport à 2018.

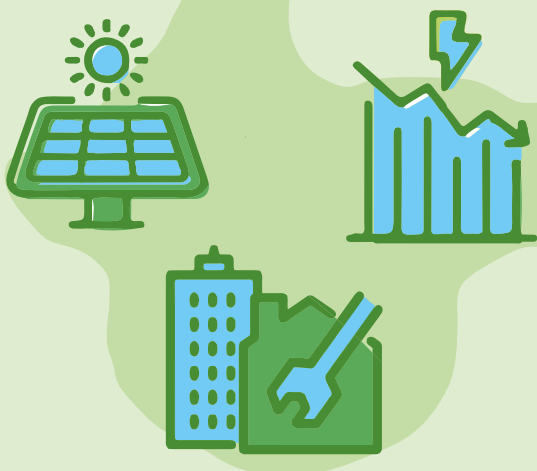


LE PCAET EN ACTIONS

● DES BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS PUBLICS MOINS ÉNERGIVORES

Pour être exemplaire sur la sobriété et l'efficacité énergétique, l'ACSO travaillera avec les communes sur :

- La réduction de 35 % des consommations énergétiques des bâtiments publics en 2050 (par rapport à 2010) ;
- La promotion d'installations d'équipements de production de chaleur renouvelable ;
- La pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics ;
- Le remplacement et l'optimisation de l'éclairage public par de nouveaux luminaires plus performants et moins énergivores, à LED ou à sodium à haute pression ;
- L'abaissement de la puissance des luminaires urbains et l'adaptation des besoins d'éclairage nocturne.



● UNE SENSIBILISATION DÈS L'ÉCOLE

L'ACSO sensibilise les élèves des écoles maternelles et primaires aux économies d'énergie et aux enjeux du changement climatique, à travers le programme national « Watty à l'école ».

● DES LOGEMENTS MIEUX ISOLÉS

Pour réduire les consommations énergétiques de l'habitat, mais aussi lutter contre la précarité énergétique de certains logements, le PCAET prévoit de soutenir et d'encourager la rénovation d'ici 2050 de :

- 165 logements au niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC) et 362 logements au niveau «rénovation modeste» ;
- Une surface de 12 100m² sur le patrimoine public par an (8 700m² BBC et 3 400 modeste).

L'agglomération accompagnera le tertiaire privé dans les travaux de rénovation thermique des surfaces (commerces et bureaux) à travers des actions de communication, de l'animation et de la mise en relation.

Ces évolutions s'accompagnent de la réhabilitation thermique des parcs publics et privés de logements, et des équipements tertiaires. Le renforcement de la sobriété énergétique du bâti repose également sur la lutte contre la précarité énergétique, la sensibilisation des habitants aux thématiques de sobriété et d'efficacité énergétique dans l'habitat et l'accompagnement des professionnels de la rénovation énergétique dans les démarches de qualification du bâti.



Les potentiels des énergies renouvelables et de récupération

Voici les différents gisements sur lesquels va s'appuyer l'ACSO pour atteindre une production d'énergies renouvelables et de récupération d'au moins 17 % de la consommation d'énergie finale du territoire en 2031.



● LE CHAUFFAGE URBAIN

Trois réseaux de chaleur couvrent actuellement 6 % du mix énergétique du territoire : celui de Creil qui alimente 7 430 équivalents logements, celui de Montataire couvrant les besoins de 1 604 équivalents logements et celui de Nogent-sur-Oise desservant 3 900 équivalents logements. Une étude va être menée sur l'extension de ces réseaux et la création de nouveaux réseaux de chaleur.

● UNE INDUSTRIE PLUS VERTUEUSE

La biomasse et la chaleur fatale, c'est-à-dire les rejets thermiques issus des activités de production, constituent deux sources d'énergie insuffisamment exploitées dans l'industrie locale. Elles ne représentent que 8 % de la consommation du secteur. Un effort sur l'installation de chaudières biomasse et de technologies de récupération de chaleur est donc à faire dans les industries du territoire.



D'autres pistes doivent être étudiées comme l'utilisation de panneaux photovoltaïques en toiture de logements individuels, collectifs et de bâtiments industriels pour fournir de l'électricité, mais aussi l'exploitation de plaquettes forestières ou encore de déchets agroalimentaires et agricoles (paille de céréales, de maïs, de colza, fanes de betteraves...) pour alimenter les chaudières industrielles.



● UNE AGRICULTURE PLUS VERTE

Cela passe par la promotion et l'incitation des agriculteurs à tendre vers des techniques de culture intégrées, afin de diminuer le nombre de passages des tracteurs, par exemple.

Doivent aussi être identifiés, les potentiels de matières organiques aptes à la méthanisation à des fins énergétiques, de déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures d'installations agricoles ou encore de développement de cultures d'agrocarburants.

● LA PRODUCTION DE BIOMÉTHANE

Quatre unités de méthanisation sont en activité sur le territoire de l'ACSO. La première sur l'Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Saint-Maximin, la seconde sur la station d'épuration de Montataire pour valoriser les boues par méthanisation en sortie de l'installation. La chaleur produite est utilisée en interne pour les procédés d'assainissement de l'eau. Une 3^e unité de méthanisation est à Cramoisy et la 4^e à Saint-Leu d'Esserent. L'objectif est d'atteindre d'ici 2050 une production de biométhane de 60 GWh/an.



● LE PHOTOVOLTAÏQUE

Cette source d'EnR doit être développée pour la production d'électricité comme d'eau chaude sanitaire. Le territoire de l'ACSO compte déjà une importante installation en toiture d'un entrepôt, à Montataire. Elle représente plus de 50 % de la puissance photovoltaïque installée sur le territoire. Outre le déploiement de panneaux solaires envisagé en toiture de bâtiments industriels, l'objectif est aussi de les développer sur les logements individuels et collectifs, et les parcs de stationnement avec la création d'ombrières.



● LA COGÉNÉRATION

Elle consiste à produire de l'énergie mécanique transformée en électricité et de la chaleur, à partir d'une même source d'énergie. Deux installations fonctionnent en cogénération sur le territoire :

- La chaufferie « La Cavée de Senlis », à Creil. Elle produit annuellement 21 GWh/an d'électricité ;
- L'Unité d'Incinération des ordures ménagères (UIOM) de Villers-Saint-Paul produit 69 GWh/an d'électricité et autoconsomme 12 GWh/an environ.



● LA GÉOTHERMIE

Une installation de géothermie est présente sur le territoire. Elle se situe au siège de l'Agglomération Creil Sud Oise et fournit annuellement environ 0,11 GWh/an de chaleur.



● LE BOIS-ÉNERGIE

Soit l'exploitation de ressources forestières pour alimenter des chaufferies. Il représente 34 % du mix énergétique.



ET L'ÉOLIEN ?

Il n'est pas approprié au territoire, pour cause de forte densité urbaine et de contraintes paysagères.

LE PCAET EN ACTIONS

● QUAND LA GESTION DE DÉCHETS DEVIENT SOURCE D'ÉNERGIE

L'incinération des déchets est actuellement le principal mode de production d'énergie renouvelable sur le territoire de l'ACSO, avec une part de 55 %. Le PCAET prévoit de renforcer les activités de valorisation de cette filière pour y produire de la chaleur destinée aux réseaux de proximité, par méthanisation ou exploitation de la chaleur fatale, et produire de l'électricité en grande partie injectée au réseau ERDF.

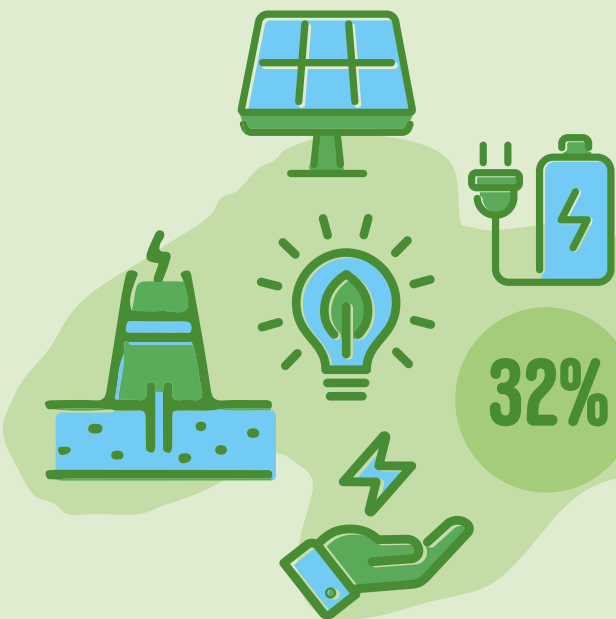


● LE POTENTIEL D'ÉNERGIE RENEUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION (ENR & R)

Pour être exemplaire sur la sobriété et l'efficacité énergétique, l'ACSO vise :

→ 502 GWh/an, c'est la production d'EnR & R fixée par le PCAET pour 2050. Cette production permettra de couvrir 32 % des besoins énergétiques du territoire.

257 GWh/an, c'était la production d'énergies renouvelables (électricité, chaleur et gaz) et de récupération de l'Agglomération Creil Sud Oise, en 2018, soit près de 11 % de la consommation énergétique locale chiffrée à 2 363 GWh/an.

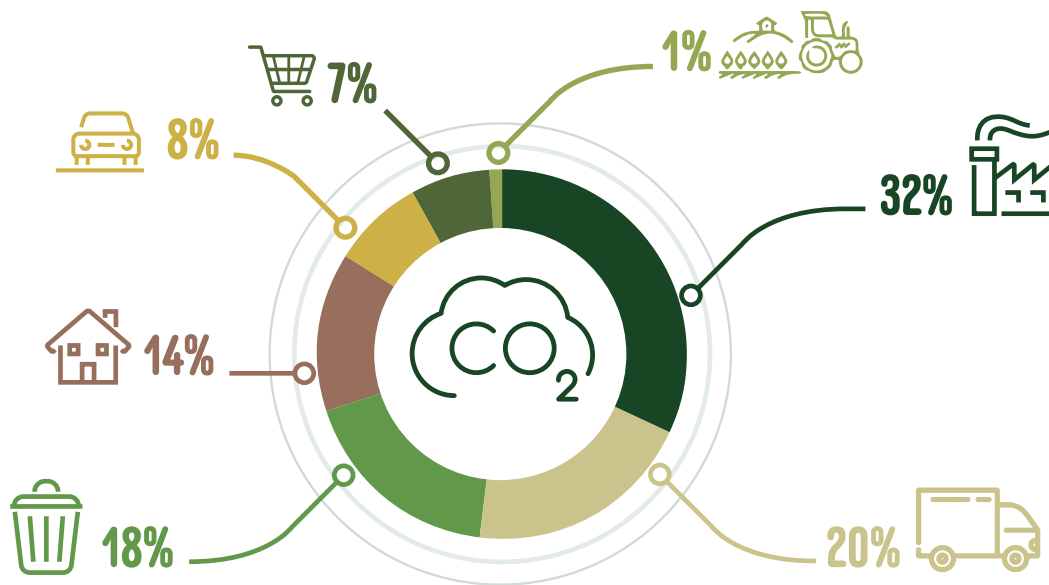




RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

L'objectif de l'ACSO est de réduire ses émissions globales de gaz à effet de serre de 28 % en 2031 et de 50 % en 2050.

L'industrie, hors branche énergie, est la plus pourvoyeuse de gaz à effet de serre (32 %) devant les transports routiers (20 %), le traitement des déchets (18 %), le résidentiel (14 %), les autres transports (8 %), le tertiaire (7 %) et l'agriculture (1 %).



Le PCAET propose plusieurs pistes pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de l'ACSO. En voici quelques-unes :



Agriculture : réduction de l'utilisation d'engrais azotés ;



Résidentiel : rénovation énergétique, renouvellement des appareils de chauffage et sensibilisation des habitants aux enjeux d'une utilisation raisonnée du chauffage ;



Transports routiers : réduction du nombre de véhicules et incitation aux modes alternatifs de déplacement ;



Industrie : développement de systèmes d'épuration et de filtration des fumées ;



Énergie : amélioration des techniques de combustion ;



Déchets : réduction de leur quantité.

LE PCAET EN ACTIONS

● LE POTENTIEL DE SÉQUESTRATION CARBONE

Réduire les émissions de gaz à effet de serre ne suffit pas, il faut augmenter les capacités de séquestration du CO₂ :

- 2,1 %, c'est la capacité actuelle de séquestration carbone du territoire par les espaces naturels (forêts, haies, sols...) ;
- 10 %, c'est le taux de séquestration carbone prévu par le PCAET d'ici 2050. Cette séquestration peut être naturelle (maintien ou augmentation des surfaces forestières et agricoles, limitation de l'artificialisation et de l'imperméabilisation

● RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DES DÉPLACEMENTS

- 43 %, c'est la part de la voiture dans les déplacements sur le territoire de l'ACSO visée par le PCAET en 2030. Elle représente aujourd'hui près de 60 % des déplacements vers les établissements scolaires, les entreprises et les administrations notamment ;
- La part du vélo devra passer de 1 % à 5 %, en poursuivant la réalisation de 50 kilomètres d'itinéraires prévus dans le schéma intercommunal des circulations douces de l'ACSO adopté en juin 2013 ;
- Le recours à la marche pour les déplacements quotidiens devra franchir un pas supplémentaire, en passant de 29 % à 34 % ;
- La fréquentation du bus devra atteindre 17 % pour 9 % aujourd'hui, grâce au développement et au renforcement de l'offre de transports collectifs ;

La séquestration du dioxyde de carbone, appelée plus simplement piégeage du carbone ou séquestration du carbone est le stockage à long terme du dioxyde de carbone hors de l'atmosphère. Elle est réalisée de manière naturelle par des processus biologiques et géologiques.

des terres, réduction des défrichages agricole...) ou industrielle (transformation du CO₂ en carbone organique (biomasse), enfouissement en sous-sol du CO₂ après minéralisation...).

- D'autres actions en faveur des solutions alternatives de déplacement sont prévues par le PCAET : l'augmentation du nombre d'utilisateurs du Rézo Pouce et du nombre de connexions au site « Oise Mobilité », la multiplication des arrêts d'auto-stop sur le territoire et notamment dans les zones périurbaines ou rurales, le développement du covoiturage, la sensibilisation des citoyens à l'écoconduite et au respect des limitations de vitesse.





AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

Les polluants rejetés dans l'atmosphère par les différents secteurs d'activité du territoire sont néfastes pour la santé, les constructions, les cultures... Le PCAET prévoit de réduire leurs émissions.

La baisse des émissions des polluants de l'air concerne l'ensemble des secteurs d'activité :

● L'INDUSTRIE



C'est le premier émetteur du territoire de l'ACSO pour les COVNM (Composés Organiques Volatils Non Méthaniques) et les particules PM10, et le second pour les oxydes d'azote et le dioxyde de soufre. Réduire ces émissions nécessite d'améliorer les procédés de production et de combustions.

● LES TRANSPORTS ROUTIERS

La diminution de la pollution atmosphérique s'appuie essentiellement sur celle du nombre de véhicules en circulation. L'amélioration technologique et le renouvellement du parc peuvent aussi contribuer à réduire les consommations de carburants responsables de la totalité des émissions de NOx et d'une partie des émissions de particules fines.



À noter : l'étude d'opportunité de mise en place d'une Zone à faibles émissions mobilités (ZFE-m) réalisée en 2022 par l'ACSO a permis de conclure à la non nécessité de l'instauration d'une ZFE-m sur le territoire.

● LE RÉSIDENTIEL



La rénovation énergétique ainsi que la maîtrise et l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments constituent des leviers d'actions importants sur le territoire. Il convient aussi de réduire drastiquement les émissions de particules liées à l'utilisation de bois de chauffage, par le renouvellement des appareils de chauffage. À cet effet, l'ACSO poursuit la mise en œuvre du Fonds Air Bois. Il s'agit d'une aide de 1500€ accordée pour le renouvellement de chauffage de type foyers ouverts et de type foyers fermés antérieurs à 2002.

● LA GESTION DES DÉCHETS

Le PCAET s'est fixé comme objectif de réduire de 28 % les émissions de gaz à effet de serre liées à la gestion annuelle des 32 000 tonnes de déchets non valorisables du département (ordures ménagères, tri, cartons, verre, encombrants...). Cela passe par une sensibilisation des habitants au tri des déchets, au compostage qui permet de réduire le poids des poubelles d'environ 30 %, à l'utilisation de la recyclerie... Pour encadrer et asseoir ces démarches, l'ACSO a prévu dans son PCAET l'élaboration d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.



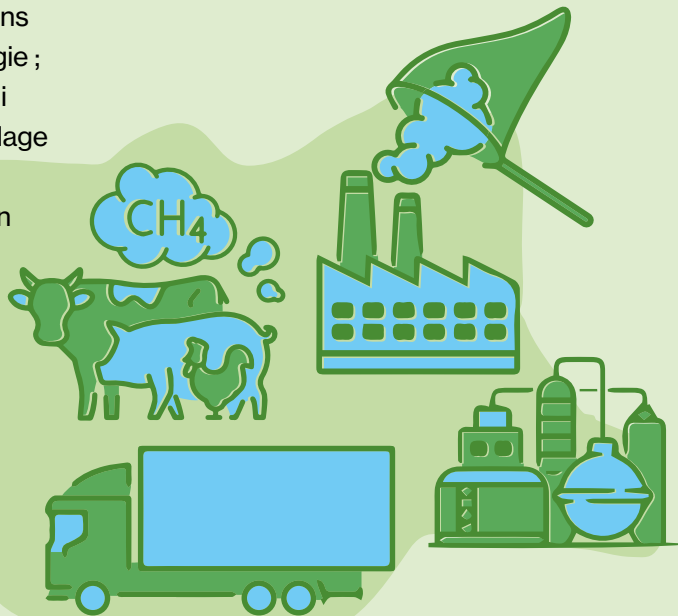
LE PCAET EN ACTIONS

● SIX POLLUANTS SOUS SURVEILLANCE

Voici la liste des six polluants anthropiques, c'est-à-dire liés aux activités humaines, pris en compte dans le PCAET, et les objectifs de réduction d'ici 2031, par rapport à 2012 :

- - 32 % pour les COVNM (Composés Organiques Volatils Non Méthaniques) provenant pour partie de l'industrie et du résidentiel ;
- - 42 % pour le SO₂ (dioxyde de soufre), majoritairement issu des installations industrielles et de la branche énergie ;
- - 49 % pour le NH₃ (ammoniac) qui émane en grande partie de l'épandage agricole des lisiers provenant des élevages d'animaux et de la gestion des déchets ;

- - 57 % et - 56 % respectivement pour les PM 2,5 et les PM 10 (particules en suspension dont le diamètre est inférieur ou égal à 2,5 et 10 microgrammes par m³ d'air). Elles sont principalement émises par les transports, l'industrie et le chauffage au bois résidentiel ;
- - 66 % pour les NO_x (oxydes d'azote), essentiellement produits par le transport routier et l'industrie.



● DOMESTIQUER

LA POLLUTION DES AÉROSOLS

En partenariat avec le Centre permanent d'initiative pour l'environnement, l'ACSO organise des ateliers de confection de produits d'entretien naturels à base de vinaigre blanc, de bicarbonate de soude, de percarbonate, de savon de Marseille, d'eau florale... Une manière de réduire les émissions de polluants atmosphériques provenant des aérosols à usage domestiques.





ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Pour remédier aux vulnérabilités du territoire face aux effets du changement climatique, l'ACSO va en améliorer la connaissance, accroître le développement de la nature en ville et la préservation de la biodiversité, mais aussi garantir et gérer durablement la ressource en eau.

Voici quelques-unes des actions prévues par le PCAET pour permettre l'adaptation du territoire aux changements climatiques :



- La sensibilisation de la population aux enjeux du changement climatique et de ses effets par l'accompagnement des ménages dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes notamment ;

- Le traitement paysager des espaces publics pour réduire les îlots de chaleur : désimperméabilisation des rues et des parcs de stationnement, verdissement des bâtiments publics, végétalisation des espaces urbains, renforcement de la biodiversité (installation de ruches, d'hôtels à insectes et de niches à oiseaux...), valorisation de la présence de l'eau en ville : fontaines, bassins, cours d'eau...



- L'amélioration de la connaissance de la biodiversité locale pour mieux la préserver, sensibiliser et communiquer auprès de l'ensemble des acteurs du territoire. Dans cette perspective, l'ACSO poursuit la mise en œuvre de l'Atlas de la biodiversité communale et le renforcement du partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels pour la gestion durable des sites naturels. Elle a également commencé à déployer un dispositif de lutte contre les frelons asiatiques ;

- La réalisation d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux.



PLAN CLIMAT

AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

de l'Agglomération Creil Sud Oise





**Creil
Sud
Oise**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



24 Rue de la Villageoise,
60100 Creil
tél. 03 44 64 74 74



www.creilsudoise.fr